

CHARTRE D'ENGAGEMENTS

Conscients de la nécessité de réunir leurs forces autour de valeurs communes afin d'assurer la promotion de leur profession, les adhérents du Syndicat National de l'Extrusion Plastique s'engagent sur les principes suivants :

RESPECT MUTUEL

Par la compréhension et le respect confraternel des valeurs de chaque entreprise au sein du SNEP,

Par l'égalité des droits et de considération de chaque entreprise quelque soit sa taille,

Par la sincérité des informations communiquées.

RESPECT DES REGLES DE CONCURRENCE

Par le respect des lois et règlements en vigueur qui s'imposent à toute entreprise,

Par le refus de toute entente illicite ou restrictive visant à fausser la concurrence,

Par le refus de recours à toutes pratiques déloyales ou de boycott envers quiconque.

RESPONSABILITE

Par la promotion et la défense de tous les matériaux plastiques,

Par le refus de dénigrer tous matériaux concurrents,

Par la recherche permanente des moyens permettant de diminuer l'impact carbone des entreprises et du secteur,

Par le soutien et la promotion de tous moyens de développer l'économie circulaire.

VOLONTE DE PROGRES

Par la participation active aux travaux engagés par le syndicat,

Par l'initiative et la promotion d'actions de formation professionnelle,

Par la politique constante d'amélioration de la qualité.

NOUS NOUS ENGAGEONS A APPLIQUER LES TERMES DE CETTE CHARTRE ET DE CETTE DEMARCHE DE PROGRES VISANT A CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE NOS ENTREPRISES PAR UNE MEILLEURE SATISFACTION DE L'ENSEMBLE DE NOS PARTENAIRES DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN ET LOYAL POUR NOS MARCHES.